

Bois énergie La position d'une association locale : l'URVN

par Annelise MULLER

L'Union régionale Vie et Nature est une fédération d'associations de protection de la Nature et de l'Environnement. A ce titre, elle nous donne sa position en matière de développement du bois énergie.

Elle souligne l'importance de l'intégrer dans une politique énergétique globale du territoire dans un souci de développement durable.

Le territoire méditerranéen, en raison de son climat, a contraint les végétaux, arbres, arbustes et autres plantes, à s'adapter à des conditions rudes pour la flore. Parallèlement, ce même climat a de tous temps attiré les hommes, à qui il était plus clément (fort ensoleillement, températures plus agréables que dans d'autres régions...). La présence humaine, continue depuis des milliers d'années, a modelé les paysages, espaces forestiers en tête.

Une forêt, des usages

La forêt méditerranéenne est un milieu occupé et exploité par l'homme depuis des milliers d'années. L'homme y pratique différents usages, plus ou moins intensivement en fonction des territoires et des ressources qui y sont présentes. Ces usages ont également été amenés à évoluer au cours du temps. Aujourd'hui, la forêt méditerranéenne accueille les activités suivantes :

– production de bois : les forêts méditerranéennes ne permettent pas de produire de gros volumes de bois, et ceux-ci concernent davantage la trituration, la pâte à papier, le bois énergie (copeaux, plaquettes), c'est-à-dire des usages jugés peu "nobles" du bois ;

– sylvopastoralisme, mode de gestion de la forêt conciliant production forestière et pâturage de troupeaux, dans un rapport de synergie. Plusieurs démarches pilotes sont en cours en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Montagne de Lure, Ubaye) ;

– fourniture de produits annexes (champignons, liège, plantes médicinales, fleurs...);

– loisirs : dans un milieu toujours plus urbanisé, les forêts apparaissent comme des lieux de détente et de bien-être pour des populations urbaines en mal de nature. Les loisirs en forêt prennent différents aspects : ballade, randonnée, cueillette, chasse...

Cependant, les "usages" premiers de la forêt méditerranéenne ne sont pas anthropocentrés, mais bien environnementaux. A ce titre, ils sont donc utiles aussi aux hommes et à leurs activités... Un terme plus juste serait plutôt "fonctionnalités" écologiques et concernent notamment les aspects suivants :

– diversité biologique : la région méditerranéenne est un "hotspot" de biodiversité au niveau mondial, et il en va de même pour sa forêt. On observe ainsi dans les forêts méditerranéennes quelques 290 espèces arborescentes, 25 000 espèces de plantes à fleurs...

– qualité des paysages : les espaces littoraux méditerranéens, et de plus en plus l'arrière-pays, sont soumis à la pression très forte de l'urbanisation, et le maintien des espaces naturels est essentiel à ce territoire ;

– préservation des ressources en eau et protection contre les crues : les forêts contribuent grandement à la captation de nombreuses substances polluantes et assurent ainsi une épuration naturelle de l'eau. En outre, elles participent à la régulation du cycle de l'eau en augmentant la capacité de rétention des sols, en restituant cette eau

Photo 1 :
Les forêts participent
à la régulation du cycle
de l'eau, notamment en
ralentissant les crues
Photo DA



lors de périodes plus sèches, et en ralentissant les crues ;

– préservation des sols, lutte contre l'érosion et contre la désertification : la forêt joue un rôle important dans la préservation des sols grâce à la rétention exercée par les systèmes racinaires des arbres ;

– préservation de la qualité de l'air (rappelons que la région PACA subit de fortes pollutions atmosphériques en raison des zones d'activités industrielles situées sur son territoire).

Ces fonctionnalités biologiques et aménités non marchandes sont aujourd'hui de mieux en mieux reconnues, mais aussi particulièrement menacées. L'érosion de la biodiversité se poursuit malgré les efforts entrepris : amélioration des connaissances par l'inventaire ZNIEFF, mise en œuvre d'actions contractuelles dans le cadre de Natura 2000, mise en œuvre de plans d'actions spécifiques pour la forêt... Le Grenelle de l'environnement en 2007 et les lois qui ont pu en découler ont renforcé les engagements de la France en faveur de l'environnement, notamment par le biais de la Trame Verte et Bleue, projet phare en terme de préservation de la biodiversité ordinaire et extraordinaire et projet structurant d'aménagement du territoire. La Trame Verte et Bleue vient en complément des protections "ponctuelles" existantes (zones Natura 2000, parcs nationaux et régionaux, réserves naturelles...) : identifiant des zones de haute valeur écologique et corridors écologiques, elle crée des continuités territoriales qui devraient contribuer au rétablissement des flux de la faune et de la flore et au maintien des capacités des écosystèmes à fournir les services écologiques dont humains et monde vivant en général dépendent. Cette trame verte et bleue sera ainsi amenée à inclure, au moins en partie, les forêts des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon.

Un territoire, des énergies

Entre les orientations données par les directives communautaires et les objectifs fixés suite au Grenelle de l'environnement, la France s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale en 2020, en diversifiant

Le bois énergie : une opportunité pour les écosystèmes et l'environnement

les sources et en réduisant la part des énergies fossiles, et à organiser la production et la consommation énergétique dans une société qui devra être moins énergivore.

Ces engagements redonnent donc au bois tout son intérêt en matière d'énergie (production d'électricité, de chaleur) et de nombreuses initiatives en ce sens voient le jour : réseaux de chaleur, chaudières de bâtiments publics, usines de cogénération... Ces initiatives sont d'ailleurs encouragées par l'ADEME ou la commission de régulation de l'énergie, via des appels à projets (fonds chaleur, CRE 1, 2 et 3), Cf. article p. 97.

L'intérêt du bois en tant qu'énergie renouvelable n'est ici nullement remis en cause. Il s'agit de rappeler quelques conditions, "précautions élémentaires", en vue d'une utilisation modérée et durable de cette ressource. Les associations pour la protection de la nature et de l'environnement insistent en premier lieu sur la réduction des consommations énergétiques et différentes solutions peuvent être appliquées, de façon conjointe. Pour cela :

- adoption de comportements moins énergivores ;
- mise en œuvre et utilisation de matériels économes en énergie ;
- utilisation des ressources locales ;
- amélioration de l'isolation des bâtiments,
- ...

Ce travail sur la demande doit être préalable à toute action sur le milieu et doit faire l'objet d'une actualisation régulière, par le biais de recherche de comportements ou de matériels toujours plus économes...

Intéressons-nous ensuite à la ressource bois elle-même. Les prélèvements en bois, qu'ils soient destinés à des usages de construction ou pour produire de l'énergie, doivent être adaptés aux capacités de la forêt, en terme de volumes prélevés, de rythme et de méthodes de prélèvement, afin de respecter le rythme de vie du milieu naturel et de pouvoir répondre, au moins en partie, à nos besoins. Le Plan d'approvisionnement territorial (PAT) est un outil permettant justement de connaître les capacités de la forêt locale et d'analyser les besoins en bois de chauffage de la collectivité, dans le but de répondre aux besoins énergétiques futurs et garantir l'approvisionnement à l'échelle du territoire. Un PAT a ainsi efficacement été mis en place à Embrun dans les Hautes-Alpes.

Enfin, au-delà du bois énergie et de ses qualités, gardons à l'esprit que d'autres énergies renouvelables existent et peuvent être efficacement développées en fonction du territoire concerné. Dans nos régions méditerranéennes, le solaire est une énergie encore peu utilisée et qui gagnerait à être mise en œuvre, tant chez les particuliers (chauffage solaires, panneaux photovoltaïques intégrés dans l'architecture du bâtiment) pour alimenter des maisons ou des hameaux isolés, que dans les collectivités ou les entreprises (nombres de toits d'immeubles ou d'usine pourraient accueillir des fermes solaires !). Dans tous les cas, il y a un mix énergétique à trouver, qui soit propre au territoire étudié et qui considère de façon neutre les différentes énergies.

Une gestion intégrée et concertée

Quels que puissent être les choix qui seront faits, les principes simples du développement durable restent importants aux yeux des Associations de protection de la nature et de l'environnement :

- un développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs,

Photo 2 :
Les prélèvements en bois doivent être adaptés aux capacités de la forêt
Photo DA



**Photo 3 :**

La qualité des paysages :
une valeur
qu'il faut préserver
Photo DA

- une vision globale du territoire, qui favorise la transversalité entre thématiques, activités, usages... et une gestion intégrée de la forêt,
- la prise en compte des différentes dimensions économiques, sociales et environnementales,

Annelise MULLER
Chargée de mission
Milieux naturels,
Union
Régionale Vie et
Nature PACA,
60 rue Saint
Ferréol, 13001
Marseille
Tél. : 04 91 33 44 02
Mél :
urnv.annelisemuller@
gmail.com

Résumé

La forêt méditerranéenne connaît de multiples usages, tant humains qu'écologiques. Ces derniers sont d'ailleurs de plus en plus reconnus et pris en compte dans les modes de gestion intégrée des territoires. La production énergétique est l'un de ces usages de la ressource bois. Il faut cependant garder à l'esprit que le bois énergie est un moyen parmi d'autres pour remplir les objectifs fixés par l'Europe et le Grenelle de l'environnement.

Cet usage doit s'insérer dans une politique énergétique globale du territoire, mais aussi dans une politique plus générale et plus large de développement durable de ce même territoire.

– une gouvernance partagée, associant les acteurs du territoire : collectivités territoriales, institutions (Etat, Région, services déconcentrés et établissements publics de l'Etat) société civile (par le biais des associations sociales, de protection de la nature, de consommateurs, de sportifs...), entreprises, propriétaires, agriculteurs...

Des outils existent déjà pour avancer en ce sens : c'est l'exemple de la charte forestière de territoire (CFT), issue d'une initiative locale, document d'orientation devant conduire à la participation de la forêt dans le développement durable du territoire concerné. Sur le mode de la gouvernance à plusieurs, la CFT devient un outil d'aménagement foncier rural et d'aménagement soutenable du territoire tant que de développement économique. Ce type d'outil est notamment mis en œuvre sur des territoires comme Artuby – Verdon, le Massif des Maures...

D'autres se présentent et apparaissent comme une construction ouverte d'un mode de gouvernance et d'un mode de gestion : c'est le projet Forêt Modèle, en réflexion sur le territoire de la Sainte-Baume. Forêt Modèle consiste en un processus de développement basé sur le partenariat, à travers lequel individus et groupes, représentant une diversité de valeurs, travaillent ensemble dans une vision commune du développement durable d'un paysage, dans lequel les forêts sont un élément important.

D'autres systèmes existent également ou restent à inventer... avec pour points communs, la gouvernance partagée et le développement durable au cœur du projet.

A.M.